

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR RAYMOND VERGÈS

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N°21031 - 78ÈME ANNÉE

LE GÉANT TOTAL N'APPLIQUERA PAS LA RÉDUCTION DE 20 CENTIMES À LA RÉUNION



L'Etat a annoncé une baisse de 25 centimes d'euros sur les prix de l'ensemble des carburants de La Réunion. Cette baisse sera valable durant deux mois et s'appliquera sur le sans plomb et le gazole. Depuis avril, cette baisse de l'Etat était de 15 centimes.

Cependant, la réduction de 20 centimes annoncée par TotalEnergies en France ne s'appliquera pas à La Réunion, selon le journal Le Quotidien, du 28 août.

"Cette remise ne peut pas se faire à La Réunion sans une concertation avec les services de l'État, et les autres acteurs de la distribution de carburant. Ces concertations se sont tenues tout le mois d'août et n'ont pas permis d'aboutir à un compromis pour faire cette opération de à La Réunion à compter du 1er septembre et nous le regrettons", a expliqué Sophie Audic, directrice générale de TotalEnergies Marketing Réunion.

Les 20 centimes ne seront donc pas appliqués à La Réunion. Certains se

Au 1er septembre, les prix des carburants vont quelque peu diminuer. La réduction instaurée par l'État passe de 15 à 25 centimes d'euros à La Réunion. En revanche, la remise de 20 centimes annoncée par TotalEnergies en France ne s'appliquera pas à La Réunion.

demandent qui est responsable: Total, l'Etat, les autres professionnels du secteur? Pour Sophie Audic, interrogée par Reunion 1ère, il ne s'agit pas "de pointer du doigt qui que ce soit, tout ce que je peux vous dire c'est qu'à ce stade les concertations n'ont pas abouti".

"Nous souhaitons que La Réunion bénéficie de cette remise, mais l'environnement y est spécifique, nous en sommes conscients et nous en avons déjà fait l'expérience lors de notre opération en février dernier de -10 centimes", a indiqué la directrice.

Le 29 juillet dernier, TotalEnergies annonçait pourtant que cette baisse de 20 centimes initialement prévue e, France s'appliquerait aussi à La Réunion. Mais ce ne sera pas le cas.

A La Réunion, le prix des carburants est fixé tous les mois par l'Etat. Il s'agit d'un prix maximum qui est acté par un ancien consensus, mettant en évidence que le prix est considéré comme fixe.

L'UE PRÉPARE «UNE RÉFORME STRUCTURELLE DU MARCHÉ DE L'ÉLECTRICITÉ»



«La flambée des prix de l'électricité montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché», a expliqué la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. L'Union européenne prépare «une intervention d'urgence et une réforme structurelle du marché de l'électricité», dont le fonctionnement est très critiqué par une partie des États membres de l'UE face à l'envolée des prix, a annoncé la présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen.

Cette réforme, demandée depuis des années par la France mais divisant les Vingt-Sept, sera au menu d'une réunion des ministres de l'Énergie de l'UE le 9 septembre à Bruxelles.

«La flambée des prix de l'électricité montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché. Celui-ci avait été conçu dans un contexte très différent», a expliqué la présidente de la Commission européenne lors d'une conférence à Bled en Slovénie.

«C'est pourquoi nous travaillons en ce moment à une intervention d'urgence et à une réforme structurelle du marché», a-t-elle affirmé, sans plus de précisions. La date du 9 septembre a été annoncée par le ministre tchèque de l'Industrie, Jozef Sikela, dont le pays assure la présidence tournante de l'UE.

«Nous devons réparer le marché de l'énergie. La solution au niveau de l'UE est de loin la meilleure», a souligné ce dernier sur le réseau social, Twitter. Le chancelier allemand Olaf Scholz a également poussé les États membres de s'entendre «rapidement» et de «façon coordonnée» sur une réforme. Le système actuel «ne peut pas être décrit comme fonctionnel s'il conduit à des prix de l'électricité aussi élevés», a-t-il déclaré.

Les appels à modifier le marché commun de l'électricité se multiplient. Après six mois de guerre en Ukraine, les prix de l'énergie s'envolent à des niveaux records, laissant craindre une explosion du coût de la vie d'ici l'automne 2022.

Sur le marché européen, le prix de revient de la dernière source d'électricité mobilisée pour répondre à la demande, souvent les centrales au gaz, détermine le prix qui s'impose à tous les opérateurs du continent.

Ce prix s'est envolé en même temps que celui des cours du gaz liée à la baisse drastique des livraisons gazières russes à l'Europe.

Le 28 août, le chancelier autrichien Karl Nehammer avait appelé l'UE à «découpler le prix de l'électricité de celui du gaz» pour «arrêter cette folie». Selon lui, ce découplage sera au menu des pourparlers du 9 septembre.

Le même jour, la ministre belge de l'Énergie Tinne Van der Straeten appelait à réformer «un marché en échec», qui n'est «plus tenable pour beaucoup de consommateurs et de familles».

Ce découplage était réclamé par Paris, qui estime que les consommateurs français sont pénalisés, car ils ne peuvent pas bénéficier pleinement des bas coûts du nucléaire par un mécanisme jugé «obsolète».

En 2021, dans une déclaration commune publiée en octobre 2021, neuf États membres, dont l'Allemagne, s'étaient vivement opposés à toute réforme du marché de l'électricité, jugeant le système actuel efficace pour «contribuer à l'innovation» et «faciliter la transition» vers des énergies vertes.

LA PALESTINE CONDAMNE L'IRRUPTION DE COLONS ISRAËLIENS DANS L'ENCEINTE DE LA MOSQUÉE AL-AQSA



Le ministère palestinien des Affaires étrangères a condamné le 28 août l'irruption de colons israéliens dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa par une porte "utilisée uniquement par les musulmans" dans la vieille ville de Jérusalem.

Selon l'agence de presse officielle palestinienne, WAFA, la police israélienne a autorisé pour la première fois des colons à pénétrer dans ce lieu saint islamique par la porte des Lions, l'une des portes menant à la mosquée Al-Aqsa.

"Cette mesure sans précédent est une violation flagrante du statu quo de la mosquée", a déclaré le ministère palestinien dans un communiqué. "Nous tenons le gouvernement israélien pour directement et pleinement responsable des conséquences et des ramifications de son agression contre Jérusalem et les lieux saints musulmans, notamment la mosquée Al-Aqsa", a ajouté le communiqué.

LA JORDANIE DÉNONCE CES INCURSIONS

L'enceinte de la mosquée Al-Aqsa, connue sous le nom de Mont du Temple par les Juifs, est considérée par les musulmans comme leur troisième site le plus sacré et par les Juifs comme leur lieu le plus saint.

Israël considère même toute la ville de Jérusalem comme sa "*capitale indivisible*". Or "*l'invasion de la mosquée Al-Aqsa qui a eu lieu aujourd'hui est une violation des accords signés entre Israël et la Jordanie au sujet de la mosquée*", a indiqué à WAFA le cheikh Omar Kiswani, directeur de la mosquée Al-Aqsa.

De son côté, la Jordanie a appelé à l'arrêt immédiat des violations israéliennes dans l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est occupée.

Le porte-parole du ministère jordanien des Affaires étrangères, Haitham Abu Alfoul, a déclaré que les intrusions des colons dans le lieu saint "*représentent une violation flagrante et inacceptable du droit international et du statu quo historique et juridique à Jérusalem et dans ses lieux saints*".

Ce dernier a indiqué que le Département des Waqfs (dotations) de Jérusalem, géré par la Jordanie, est l'entité légale responsable de l'administration des affaires d'Al-Aqsa.

D'ailleurs, en mars 2003, le président palestinien Mahmoud Abbas et le roi de Jordanie Abdallah II ont signé un accord donnant à la Jordanie le mandat de "*défendre Jérusalem et ses lieux saints*".

Cet accord confirme le rôle clé de la Jordanie comme protectrice des lieux saints de la ville. Or Israël a occupé Jérusalem-Est, qui abrite Al-Aqsa, pendant la guerre israélo-arabe de 1967. Il a annexé la ville entière en 1980, une décision qui n'a jamais été reconnue par la communauté internationale, mais qui n'a pas empêché Israël de se l'approprier.



IN ZÉSTYON AN BON PÈRE D'FAMIY : SÉ SAK TÉI FO É POITAN NOU LÉTÉ LWIN D'IN N'AFÈR KONMSA.

Mézami dimansh konm zot i koné la rouvèr in boute la route an mèr :anfin i gingn sorte sin-dni pou alé la Possession...Dan l'ot sans La Possession-Sin-Dni i fo pass par an ba par lansien rout ziska komansman l'ané 2023. Pou kossa ? Pars néna in kantité zakropode lé an biskankwin. I paré kan kékshoz lé mal angajé sa vé dir toute i sava gouté.

Donk sa i vé dir nou lé pa fini avèk sa. Nou épi sak i vien apré nou é sak i vien ankor apré.

Pou kèl rézon d'apré zot ? Mi pans pars sète afèr-la lé mal jéré dopi son komansman, donk pars lé pa jéré an bon père d'famiy é sa sé i n'afèr wi trouv dann toute vyé liv lo droi épi b ande vyé liv zéstyon. I paré i sifi d'in bon zéstyon, donk d'in zéstyon an bon père de famiye pou ké lé shoz i roul ron.Poitan li la fayi.

Li la fayi ète Paul Vergès étan prézidan la Réjyon .Figuir azot nou la manke avoir in tram-train épi in route litoral an sékérité biensir an mwinn shèr ké final de konte sa va koute anou. Figueire azot sa noré té fine fini dopi plizyèr zané. Mé bien antandi Paul Vergès étan kominis épi étan in élu, déssèrtin k'i panss zot lé pli gabyé, pli kalifyé,téi done pa La Réjyon in brové bone zéstyon .

Astèr néna in n'afèr i fo ni majine. Ni parl Didier Robert é i fo anparl de li, pars dann la mov èz zéstyon lé sé in shèf, mé i fo pa ni ob liye lé zot.Kissa ? é bin léta lokal(préfet si zot i vé) gouvèrnman li même pars li néna in droi d'rogar la dsi.I fo ni anparl l'érope pars lo komissèr éropéin la vni épi li la arien trouv a rodin.

Zist in késtyon aprés a lrg zot lourlé.Ala mon késtyon : zot i souvien fitinbtan téi anparl lo béb lagon lé Latanyé.In zour ou l'ote i fodra bien sayéguété pou oir koman la natir lété respékté.

Pétète zour-la nora dé plèr épi dé grinssman lo dan... A bon ékoutèr, salu

Justin

Témoignages

JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE DR. RAYMOND VERGÈS

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergès

71ème année

Directeur de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau; 1947-1957: Raymond Vergès;

1957-1964: Paul Vergès; 1964-1974: Bruny Payet; 1974-1977:

Jean SImon Mounoussany Amourdom; 1977-1991: Jacques

Sarpédon; 1991-2008: Jean-Marcel Courteaud; 2008-2015:

Jean-Max Hoarau; 2015: Ginette Sinapin

6 rue du général Emile Rollad

B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

Tél.: 0262 55 21 21 - Email : redaction@temoignages.re

Site Web: www.temoignages.re

Tél : 02 62 55 21 21

Publicité: publicite@temoignages.re

CPPAP: 0916Y92433